

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION  
DU TERRITOIRE  
-----

DIRECTION DU SUIVI DES ORGANISATIONS  
ASSOCIATIVES ET POLITIQUES

ARRÊTE N°2026-0108/MATM/SG/DGAT/DSOAP  
portant suspension de l'Association dénommée « Union  
Générale des Etudiants du Burkina » en abrégé UGEB.

LE MINISTRE D'ETAT,  
MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE

- Vu la Constitution ;  
Vu la Charte de la Révolution du 1<sup>er</sup> avril 2026 ;  
Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier  
Ministre ;  
Vu le décret n°2026-0006/PF/PRIM du 12 janvier 2026 portant remaniement du  
Gouvernement ;  
Vu le décret n°2026-0042/PF/PRIM du 02 février 2026 portant attributions des membres du  
Gouvernement ;  
Vu la loi n°011-2025/ALT du 17 juillet 2025 portant liberté d'association au Burkina Faso ;  
Vu le décret n°2026-0330/PF/PRIM/MATM du 24 mars 2026 portant organisation du  
ministère de l'Administration territoriale et de la Mobilité.

ARRETE

- Article 1 :** L'Association dénommée « Union Générale des Etudiants du Burkina » en  
abrégé UGEB, reconnue suivant récépissé numéro N3922 du 30 novembre  
2018, est suspendue pour une période de trois (03) mois renouvelable pour  
apologie du terrorisme.
- Article 2 :** Le Secrétaire Général du Ministère de l'Administration territoriale et de la  
Mobilité est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- SEM-PM (ATCR) ;
- MESRI ;
- Tout Gouverneur de région (pour info) ;
- Intéressé ;
- Chrono/Archives.



**Emile ZERBO**  
Magistrat  
Officier de l'Ordre de l'Etalon